

DEPARTEMENT
DE
L'ARIEGE

VILLE
DE
PAMIER

N°2023-03-06 - N°77
URBANISME

OBJET :

ARRETE

MISE A JOUR DU PLU

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait Du Registre Des ARRETES
PORTANT MISES A JOUR DU PLAN LOCAL
D'URBANISME**

Le Maire ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R.153-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 juillet 2009 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu les plans et documents ci-annexés ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Le plan local d'urbanisme de la commune de Pamiers est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet :

- la suppression de la servitude AS1 concernant le « puits de la Préboste » en date du 25.04.2021 ;
 - la suppression des servitudes radioélectriques PT1 et PT2 « TDF » et « ORANGE » en date du 18.03.2021 ;
- sont annexées au Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le tableau et le plan des servitudes sont mis à jour.

ARTICLE 2 :

Le dossier de PLU, intégrant la mise à jour, est tenu à la disposition du public au service urbanisme de la mairie de Pamiers, aux jours et heures d'ouverture au public.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

ARTICLE 4 :

Copie du présent arrêté est adressée à Madame la préfète de l'Ariège.

Pour extrait conforme au registre.

Fait en l'Hôtel de Ville de Pamiers, le 6 mars 2023.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué.
Xavier FAURE



Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire du présent acte
après transmission en Préfecture le **9 MARS 2023**
après publication le **15 MARS 2023**